

# EXTRAIT

## DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

Objet : **concession de terrain dans le cimetière communal – « renouvellement »**

Concession n° 12/2023

N° du Plan 45 B

### Arrêté n° 32/2023

Le Maire de la commune de Gassin (Var), autorisé par délibération du Conseil Municipal n°22/31 en date du 15 avril 2022,

Vu le règlement intérieur du cimetière de la commune, adopté par délibération du Conseil Municipal n°12/07 en date du 24 février 2012,

Vu la demande présentée par Madame ROCHER Martine, domiciliée 3500 Route de Revel, 38870 SAINT PIERRE DE BRESSIEUX et tendant à renouveler une concession de terrain dans le cimetière communal dont le concessionnaire était : Madame ROCHER Martine qui souhaitait y fonder une sépulture familiale.

### ARRÊTE

**Article premier** – Il est accordé, dans le cimetière communal, le renouvellement de la concession dont le concessionnaire était Madame ROCHER Martine qui souhaitait y fonder une sépulture familiale. Ladite concession de type Terre est renouvelée pour 30 ans, à compter du 11 Juillet 2018.

**Article deux** – Cette concession est accordée à titre de renouvellement de la concession accordée le 12 Juillet 1988 et expirant le 11 Juillet 2018.

**Article trois** – Le renouvellement de cette concession est accordé moyennant la somme totale de Cinq cent quarante huit euros et quatre vingt deux centimes qui a été versée dans la caisse du receveur municipal suivant chèque n° 6066704 du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes à Saint Siméon Bressieux au nom de M. ou Mme ROCHER Albert.

**Article quatre** – Un exemplaire du présent arrêté sera adressé au titulaire de la concession et au receveur municipal.

Fait à Gassin, le 9 Août 2023

Le Maire,  
Anne-Marie WANIART

